

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 15 (1989)

Heft: 2

Artikel: Rythme créateur et temps social

Autor: Namer, Gérard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RYTHME CREATEUR ET TEMPS SOCIAL

Gérard Namer
Université Paris VII
Place Jussieu 2, F - 75251 Paris Cédex 05

1. L'idée de rythme créateur

L'idée première est celle d'une genèse du temps par le rythme s'opposant aux interprétations de la genèse du rythme par le temps.

Le dictionnaire donne plusieurs sens au mot rythme et nous gardons pour rythme le sens de "allure, vitesse à laquelle s'exécute une action sociale". Nous gardons le sens du rythme lié à l'action par opposition au rythme comme "vitesse à laquelle se déroule une suite d'événements".

Il y a deux sortes de rythmes :

- des rythmes qui sont construits à partir d'un instrument de mesure artificielle utilisant le temps : ainsi on parlera du rythme des crises, d'une épidémie, de la circulation ou de la monnaie ;
- l'autre forme du rythme est première par rapport au temps, c'est le rythme d'une substance naturelle ou le rythme d'un équivalent symbolique, rythme de l'émotion, de la pensée.

Pourquoi opposer le rythme social au temps social ? Non seulement pour des raisons de genèse, mais parce que, tandis que notre société est caractérisée par plusieurs systèmes temporels (la production, l'hôpital, le chômage, la retraite), le rythme social est le plus souvent contraint. La plupart des hommes doivent se faire au rythme du travail, régler leur vie privée en ayant comme horizon des rythmes qui les obligent à accélérer ou à ralentir.

L'exception c'est le rythme créateur : c'est l'expérience cruciale de ce que peuvent être les rapports entre rythme et temps. Pour que ce rythme créateur, politique, esthétique, création d'une sociabilité, puisse être utilisé, encore faut-il qu'on s'entende sur ce mot de créateur : il s'agit de création *d'œuvre, d'objet* - matériel ou moral - ou d'un lien, ou d'un tissu social. *Le rythme créateur est premier* dans une société où existent des rythmes contraints. Le rythme créateur ne s'oppose que de façon secondaire à la question du temps. Essentiellement, il est fondateur de son propre temps ; ce n'est qu'à l'achèvement de la volonté de puissance du désir coordonnée à une division sociale du travail utilisant des rythmes comme rapports d'instrument matériel ou symbolique à un milieu, ce n'est qu'à son achèvement que peut viser le ryth-

me. C'est une fois son achèvement réalisé que son intelligibilité extérieure peut être rendue par une mesure temporelle.

Quelles sont les conditions qui permettent de parler du rythme social en 1989 ?

C'est d'abord l'expérience du choc des rythmes sociaux, du choc des rythmes culturels, des communautés ; l'expérience historique d'entreprises collectives menée sur le plan de la guerre, de la diplomatie.

A quelles conditions une création sociale est-elle possible ?

C'est cette question que pose la problématique rythme social et temps social.

A mettre en premier le temps, à supposer des rythmes contraints intériorisant des temps, on se représente la société comme déterminée par des rythmes obligés. A cette représentation s'oppose le fait que la société n'est pas pleine. Le rythme de l'argent n'empêche pas le rythme de la promenade, le rythme marginal. Là où il y a une difficulté c'est que les rythmes sociaux en dehors du rythme de la fête devenue marchande, dépendent d'une petite minorité de décisionnaires qui règlent la vie économique, politique et culturelle et que par conséquent le problème du rythme comme réalisation sociale de soi, avec, par, pour les autres, suppose que la domination du système temporel dominant ne soit pas sans échappatoire, suppose que le rapport au temps soit commandé par un désir de rythme ou commence par un désir de rythme et non pas par une intériorisation du temps social et des rythmes réifiés.

Notre thèse c'est que dans une société où un système temporel est dominant, il impose le rythme social et dans une certaine mesure toute une partie des rythmes sociaux sont des effets de la rareté du temps, de l'imbrication des temps en société complexe : les systèmes temporels dominants et dominés.

Mais notre thèse utilisant la tradition sociologique d'une part, et le caractère d'une société où les systèmes temporels tendent à se multiplier et à s'émanciper permet que renaisse à chaque instant le besoin de créativité, la multiplication à l'échelon mondial des séries rythmiques indépendantes : Tiers-monde, rencontre des séries rythmiques d'ordre différent dans une société : rythme écologique, rythme du corps, biologique, rythme de la connaissance, rythme religieux, idéologique, démographique, économique.

Tout ceci rend tout aussi importante la construction négociée, imposée des temps par les rythmes que la construction des rythmes par les temps.

Au thème si important de la causalité directe, physique, indirecte, (intériorisation du temps par le rythme) nous voulons donc ici opposer un autre domaine, un domaine nouveau, une antithèse : à savoir la genèse et la causalité des rythmes sur le temps.

2. La tradition sociologique

Dans un recueil d'articles remarquables une sociologue italienne du temps, Belloni (1986), parlait de l'aporie du temps pour signifier l'impossibilité d'écartier le passage incessant d'un temps objectif mesurable, contrignant voire coercitif à un temps intérieur valorisé dans une attente, une subjectivité, se situant par rapport à un événement, un passé. Mais il nous a semblé que la direction dominante allait dans ces études du temps objectif contraignant au temps subjectif valorisé, même si un changement structurel valorisant le présent pouvait avoir des conséquences à son tour sur le temps d'horloge de la productivité industrielle. Nous voudrions ébaucher par de là cette aporie *une genèse*, une genèse des temps par le rythme originel.

Un certain nombre d'intuitions existent dans l'histoire des sciences de l'homme que nous nous donnons comme des préalables, comme des points de repère. Chez Marx, d'abord les observateurs ont bien remarqué deux approches essentielles : le rythme de la reproduction du capital qui se sert du temps de l'horloge, contraignant jusqu'aux limites les rythmes biologiques du renouvellement de la force de travail de l'ouvrier dont on a acheté le temps productif ; la seconde approche de Marx est celle de la taupe révolutionnaire qui surgit et casse le temps par la révolution (Lavanco, 1988). Les rythmes objectifs sont ici ceux de la reproduction du capital analogues à des rythmes naturels, réifiés, et des rythmes du corps. Une troisième approche de Marx, celle de la créativité qui nous semble essentielle, retrouve dans d'autres textes, d'autres rythmes et l'idée anthropologique que chacun connaît que c'est par le travail que l'animal transforme le milieu en un monde humain.

Chez Bergson la créativité retrouve chez le sujet un dynamisme qui est une intuition qui va de Saint Simon à Gurvitch. Le rythme c'est la vie créatrice qui est jaillissement imprévisible de la durée avant de se figer en temps social, spatialisé, contraignant.

Dernière intuition et non la moindre, celle de Freud qui nous suggère que le rythme est celui du désir qui poursuit son chemin en tenant compte des contraintes, des reports tant intérieurs qu'extérieurs. Il nous semble que le paradigme de la créativité humaine dans le travail et dans la créativité révolutionnaire chez Marx, dans la créativité de la vie et des valeurs chez Bergson, dans la créativité du désir individuel et social chez Freud, peuvent prendre forme en un modèle pour une sociologie du rythme social fondateur.

Dans nos trois intuitions de créativité, au début est le rythme du désir humain, appropriation de la jouissance du monde ; le rythme fondateur n'a pas de temps mais une puissance physique et morale à aller jusqu'au bout de lui-même, à réaliser l'itinéraire du désir jusqu'au plaisir par des médiations, des reports, des coopérations sociales.

Pour le sociologue de 1989 ce rythme originaire n'est ni celui de la vie en soi ou de Dieu de Bergson, ni celui de l'humanité virtuelle du prolétariat, ni

celui d'un inconscient commun à tous les hommes. C'est le rythme du désir physique et mental de créer, dont l'urgence, le lieu de naissance individuel ou collectif est imprévisible. C'est lui qu'il s'agit de décrire en montrant la genèse du rythme en temps.

3. La naissance du rythme

Je rêve par exemple à constituer un groupe de recherche socio-politique nouveau. Au début est donc le désir, son intensité, son coloris affectif, qui est à la fois *rythme contre* et *rythme pour* ; le rythme à ce moment naissant de la créativité est une mobilisation de mon corps qui avait, il y a un instant, toute une série de rythmes biologiques coordonnés entre eux. C'est au même titre une mobilisation de mon affectivité. Pour que mon désir se constitue en rythme dominant il lui faut affronter des équilibres préexistants des rythmes biologiques et psychologiques. Cette crise initiale je la constitueraï un jour dans ma mémoire comme un instant du temps social, ce sera une reconstruction après coup ; mais au début il y a la naissance d'un rythme qui se confronte aux rythmes et résistances préalables, un rythme tendu par un projet imaginé. Je ne vis qu'une épaisseur de rythme pour mon projet, je ne vis pas l'instant du temps. Au début est alors le désir de mon rythme, d'un rythme pas seulement velléitaire, ou rêvé, mais qui devienne communication et pratique sociale, qui s'achève en réalisation et jouissance collective. Le rythme naît comme un *rythme contre*, pas seulement comme une énergie contre un équilibre énergétique existant, mais comme la conscience *d'un manque dans une valeur* de ce qui lui préexiste, et de la valeur que le rythme réalisé socialement pourrait créer. La persévérance du rythme du désir à transformer en pratique sociale se colore d'une éthique chez l'individu d'abord, dans le groupe ensuite. Dire que le rythme naît comme un rythme contre n'a de sens que pour une région du monde, une proximité physique, symbolique, éthique, celle qui correspond aux hommes qui partageront mon désir et à la région sociale du monde que modifiera le désir devenu collectif.

Au début le rythme du désir créateur naît dans l'indifférence et l'ignorance des milliers de rythmes préexistants, celui de chaque voiture, de chaque famille, de chaque métier. La première intuition que révèle la naissance du rythme de mon désir est l'infinité et l'isolement des rythmes sociaux préexistants. C'est l'ignorance générale que chacun a du rythme des autres, l'absence de liaisons de ces rythmes entre eux, l'absence de sociabilité. Je sais que quelque part dans le monde se jouent des rythmes dominants qui règlent l'économie mondiale. Je sais de temps à autre que je dois subir ces rythmes, une décision d'augmentation de mes impôts. Je sais être appelé bientôt à voter mais je ne sais rien de sûr concernant les rythmes de décision qui se préparent dans les partis politiques ou les administrations ; ces rythmes là aboutissent à une contrainte, sur tous les domaines, sur tous les rythmes. On peut ainsi opposer *le vide rythmique de l'énorme foule solitaire* et le rythme des

grands décisionnaires qui influent, modifient des milliers de rythmes et tous les niveaux de la société. Je découvre brusquement, je devine une inégalité densité des rythmes décisionnaires, un trop plein inconnu d'un côté de liaisons de rythmes et un vide de liaisons de rythmes de l'autre côté. Je découvre le problème politique de ma société moderne, l'incapacité de chaque citoyen de connaître, de se lier, de modifier le rythme d'autres citoyens, de renouveler par cette participation au rythme des autres et moi-même et le monde social. Si le rythme de mon désir ne peut dépasser l'ici et le maintenant, il s'épuisera comme le rythme du désir créateur d'un clochard jusqu'à son épuisement, jusqu'à la naissance d'un rythme biologique, jusqu'à la cassure du rythme velléitaire par l'embarquement dans le car de police.

4. Le rythme social

Le temps social préexistant coordonne, rationalise, peut casser la moindre velléité de naissance d'un rythme social créateur. Il y a une urgence à passer d'un rythme individuel à un rythme collectif de la créativité. Le rythme est confronté, il est contre des temps préexistants, contre des rythmes imposés, contre des moyens de communication, des échéances prévisibles dans le temps, des rythmes des autres, des rythmes qui nous sont imposés. Il y a donc une éthique fondamentale qui naît en plus de l'affectivité et du désir, c'est l'éthique de la lutte du rythme contre le temps. *L'éthique de la constance*, de la mémoire du rythme quand nous subissons d'autres rythmes et quand nous connaissons les temps qui les coordonnent. L'éthique du rythme c'est la mise entre parenthèses du temps, c'est sa réappropriation malgré la contrainte qu'il nous impose. Celle-ci apprend l'anglais pendant l'heure obligatoire de transport dans le métro : le rythme créateur du désir peut être notre liberté quand le temps social imposé est notre servitude. Mon rythme ne devient social que par mon projet de constituer un groupe en vue d'un but, l'étude et la politique du rythme social ; pour ce faire, il doit pouvoir retrouver les hommes pouvant être sensibilisés par cette étude et trouver non seulement un intérêt intellectuel mais une valeur commune à un groupe capable d'organiser une sociabilité, une division du travail, un enthousiasme collectif, c'est-à-dire une dynamique d'un désir collectif de créer au moins une œuvre intellectuelle pouvant influencer d'autres hommes.

Le rythme créateur se communique donc par la valeur, la valeur esthétique ou la valeur éthique de mon désir, valeur que j'arrive à communiquer, à faire partager, le jeu d'interactions des rythmes des désirs créateurs créent un moment de joie, de fusion, où se constitue un nous ayant une compréhension commune du but, un enthousiasme dynamique pour l'atteindre. Ici il faudrait chercher des conditions sociales de la rencontre des individus créant le groupe, le jeu d'interactions entre le désir rythmé initial et la constitution d'un rythme collectif, l'interaction des rythmes des connaissances et des affectivités. L'idée qui s'impose par sa simplicité est l'existence préalable d'un

milieu où ces hommes sont déjà en rapport par une proximité physique (une ville) ou symbolique (une école de savoir). Le moment qui précède la création d'un rythme collectif créateur est donc un moment de familiarité dans la pratique de rythmes sociaux routiniers ou imposés, des rythmes dont la valeur est médiocre. Le moment de création collectif du groupe et du rythme créateur est un moment où la valeur du rythme initial personnel transforme l'ancienne division sociale des rythmes réglés par le temps de l'institution, transforme l'agencement de ces rythmes par leur dévaluation. C'est le moment de la décision collective d'un objectif désiré. Ce moment est aussi le moment aussi bien de l'invention des moyens, des médiations, des programmes que de la recherche de nouvelles divisions du travail.

5. Les tensions du rythme collectif

Après la phase individuelle et la constitution de désirs collectifs, le rythme créateur est soumis à la contrainte du jeu de familles de rythmes : le rythme changeant de la créativité intellectuelle des membres du groupe qui s'oppose au rythme réifié de l'environnement et à l'organisation interne le rythme changeant des passions créatrices ; on note des apparitions de deux familles de tendance centrifuge : l'appropriation individuelle du rythme de la créativité collective, la rigidité ou la trop grande souplesse du contrat social des rythmes. L'achèvement de l'œuvre collective, les médiations pour qu'elles soient reconnues par une société, achèvent la réalisation d'un rythme social jusqu'à sa jouissance collective, la reconnaissance de sa réalisation est alors pensée de l'extérieur comme un temps social.

Ainsi prend forme un premier modèle de la genèse du temps par le rythme. Cherchons à le faire varier. Au niveau élémentaire qui correspond à ce que Locke imaginait, on peut supposer un obstacle collectif à la société qui l'oblige à partir du désir commun à se constituer en un nous. Mais ce nous peut être provisoire (clouer une planche, marquer un but). Le rythme collectif affronte le rythme matériel ou social du bois ou de l'équipe adverse, cherche l'instrument, la force de son dosage, la technique, l'invention des places, jusqu'à la planche clouée ou jusqu'au but marqué. Ce rythme peut fasciner un village ou des tribunes pendant une heure ; puis chacun reprendra dans son groupe un rythme soumis au temps d'horloge. Tel est le premier pôle.

A l'autre pôle se trouve notre groupe imaginé, imaginaire socio-politique qui correspond davantage à la situation du contrat social de Rousseau (Namer, 1981), en ce que le rythme du premier créateur et celui du groupe naissant d'un refus de la valeur des rythmes dominants tout comme les étudiants parisiens de 1986 refusaient un système de valeurs lié à leurs yeux à la loi Devaquet (Namer, 1986).

Le rythme collectif porteur d'une valeur individuelle et sociale qui s'oppose aux valeurs éthiques ou politiques d'une société a une portée qui vise

tous les rythmes sociaux et elle ne s'épuise pas dans la réalisation collective d'un acte. Sans revenir à l'archétype imaginaire du contrat social de Rousseau il s'agit de réhabiliter les hommes non pas à la bureaucratie de l'association mais à créer un tissu social par delà l'isolement, par delà l'éphémère.

6. Le contrat social du rythme

L'objectif c'est celui de l'apprentissage de la démocratie du contrat social du rythme collectif. L'alternance entre l'épuisement du rythme collectif en un temps court et sa poursuite symbolique en un temps long, l'articulation du rythme symbolique aux temps des institutions et des autres rythmes sociaux, l'aliénation volontaire de la réalisation du rythme à l'institution d'une loi, d'un règlement. Le contrat social du rythme est fondamental dans sa nouveauté. Il révèle l'expérience collective, il découvre que les valeurs liées au rythme peuvent durer avec un rythme changeant d'affectivité tandis que le groupe confronté aux rythmes environnants peut tantôt décider le temps court et la mise en sommeil du rythme, tantôt le temps long nécessaire à ébranler les temps institués. On n'a jamais théorisé ce contrat social du rythme bien que, en sciences, en politique, dans les beaux arts, toute crise de rythme a jusqu'aujourd'hui aboutit à des groupes valorisant telle ou telle intensité de rythme. En politique notamment les modèles théoriques nous semblent limités à la manipulation. Il s'agit toujours de la manipulation du rythme de la passion collective par un individu, le Prince qui guette tantôt par sa virtù, l'évolution de la virtù des classes antagonistes, un Robespierre qui attend patiemment que la diffusion d'une idée ait fait son oeuvre plutôt que de se soumettre à l'impulsivité des passions, un Lénine qui guette le mouvement collectif de montée des passions pour lancer le mot d'ordre de la révolution. Tous ces modèles sont des modèles de manipulation d'un chef pour s'emparer du pouvoir. Ici, ce dont il s'agit, c'est d'une école d'apprentissage concrète de la politique comme rythme créateur inégal, confronté avec les rythmes extérieurs antérieurs et virtuellement hostiles. C'est un apprentissage collectif de l'art du possible, du changement de leader, du ralentissement, de l'arrêt de la mise en suspens ou de la marginalisation du rythme. Le contrat social du rythme c'est une formalisation du changement de temps dans la pratique collective porteuse de valeurs.

Je dois convaincre un certain nombre d'hommes, déjà insérés dans d'autres activités, soumis à d'autres projets et à d'autres rythmes à accorder d'abord une attention secondaire à l'imaginaire de mon rythme jusqu'à la rupture pour les convaincre à créer un groupe nouveau. Il me faut combattre certains, convaincre d'autres, en ignorer beaucoup.

7. Les deux modèles du rythme

Le savoir préalable au passage du rythme individuel au rythme collectif est bien entendu le savoir objectif des rythmes préexistants proches de mon projet mais c'est surtout peut-être par rapport aux problèmes socio-politiques d'aujourd'hui de savoir qu'il y a deux modèles politiques : le modèle technocratique et le modèle éthique. Machiavel (Namer, 1982) symbolise le modèle technocratique, c'est l'idée de la virtù maîtresse de la créativité ou de l'équilibre changeant entre l'énergie du rythme créateur, sa prévision, sa connaissance, sa pensée rationnelle de l'interaction des rythmes de l'environnement. Ce modèle technocratique disjoint la morale en une force sociale qui anime les autres et déforme leur connaissance politique et une éthique du Prince, norme de sa réussite pour l'intérêt général. C'est le modèle dominant, modèle du créateur solitaire, du despotisme éclairé, du dirigeant de parti.

L'autre modèle se réalise parfois dans les équipes de recherche ou dans le moment de la recherche collective. Il implique une éthique collective nouvelle au cœur de la création tant qu'est respecté un contrat social des rythmes fondé sur la restructuration des rythmes des individus, du groupe, autour de celui ou de l'équipe qui renouvelle le mieux l'énergie, la qualité, la possibilité de la réalisation du rythme.

L'éthique politique de ce second modèle est de permettre de cristalliser sur des objectifs : faire communiquer, réinventer la sociabilité morcelée des objectifs comme des rythmes, réanimer des imaginaires communs, successifs jusqu'au quasi-épuisement du rythme initial en *un temps court* en tenant compte des résistances, de la nécessité de vivre la réalisation du désir, ou *au contraire en un temps long* en maintenant ces valeurs du désir collectif initial vers son élargissement.

Le temps court de réalisation aboutit à des institutions, à des lois, à des calendriers, intègrent entre eux des réalisations de sens collectif : une mémoire de la décision. Ces travaux, ces lois, ces calendriers, ces institutions font mettre en relation le rythme originel avec les autres rythmes sociaux qui le rendent nécessaire et en retour en communiquent et le modèle et la valeur. Le temps de réalisation du rythme créateur initial est donc à la fois une aliénation en temps linéaire d'institutions, de lois, et elle est à la fois un temps qui rebondit, un rythme qui se renouvelle du groupe initial jusqu'à des groupes qui ailleurs reprendraient des valeurs à leur compte.

Tant que domine le modèle machiavélien de connaissances variables des rythmes d'environnement, des rythmes des classes, entraînant le savoir changeant du Prince, on a à faire à une tactique ; ce savoir commande au Prince de ralentir, de feindre le nouveau, de cacher le nouveau ; le savoir ne sert qu'au Prince qui le confronte avec l'imaginaire de son projet. Au contraire un groupe de créativité collectif porteur d'un rythme, *apprend sa propre réa-*

lité et celle des rythmes d'environnement ; il invente la virtù de l'adaptation nécessaire ; il découvre d'autres rythmes, ceux qui existent aliénés dans la société, des rythmes cousins du sien et il découvre des objectifs futurs de création nouvelle : rythmes des institutions, rythme d'une transformation des moeurs ; l'art moral rationnel adapte la raison au possible du rythme. Dans le groupe créateur au contraire c'est l'expérience du conflit des rythmes et des valeurs qui débouche sur l'invention *de la négociation des rythmes* dans le groupe et hors du groupe. A l'éthique de la constance du projet se surajoute l'éthique de la négociation, du compromis avec les autres rythmes. Le contrôle social du rythme se fonde sur la constance de la valeur et sur la négociation inventée des valeurs compromises dans le conflit avec les autres rythmes. Le désir fondateur peut naître d'un individu et du rythme de son désir mais il ne se valorise que s'il révèle soit un manque de valeur d'une partie de la société soit l'urgence d'une catastrophe de l'environnement écologique, politique, extérieur, économique ressentie par les membres du groupe fondateur.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLONI Maria Carmen (1986), L'Aporia del tempo soggettività e oggettività del tempo nella ricerca sociologica, F. Angeli, Torino.
- LAVANCO G. (1988), La Talpa e l'orologio, A, Pellicani, Rome.
- NAMER Gérard (1981), Rousseau sociologue de la connaissance, Klincksieck, Paris.
- NAMER Gérard (1982), Machiavel ou les origines de la sociologie de la connaissance, PUF, Paris.
- NAMER Gérard (1986), La Temporalité du mouvement étudiant, L'Harmattan, Paris.

